La place des femmes et des jeunes dans le plaidoyer pour un accès sécurisé à la terre.

Cas de la commune de Satiri dans la région du Guiriko au Burkina Faso

OUDOUGOU Saydou, Groupe de recherche et d'action sur le foncier (GRAF)

NIKIEMA Nassiri, Oxfam au Burkina Faso

ZONGO/OUEDRAOGO Roseline Patricia, Oxfam au Burkina Faso



Photo1 : Identification des besoins des femmes bénéficiaires du projet Land-At-Scale à Satir
Crédit photos : Chargé de communication au GRAF

Le plaidoyer pour l'accès des femmes et des jeunes à la terre est essentiel et plus efficace lorsqu'il propose des compromis qui respectent l'autorité coutumière tout en assurant la sécurité des droits modernes ;

Le renforcement des capacités des organisations de femmes et de jeunes est un levier pour leur prise en main des plaidoyers et cela contribue à faire de leurs membres des citoyens à part entière et autonomes.

Le projet de renforcement de la gouvernance foncière pour la sécurité alimentaire au Burkina Faso est mis en œuvre par le consortium Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), OXFAM Burkina Faso et NITIDÆ Burkina Faso.

Le projet est financé à hauteur de 2 millions d'euros par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas à travers l'Agence néerlandaise de développement (RVO) sur une durée de 36 mois (2023-2026). Il intervient dans dix communes, à savoir les communes de Satiri, Bama, Karangasso-Sambla, Karangasso-Vigué, Péni et Toussiana dans la région des Hauts Bassins, et les communes d'Ouarkoye, Bana, Tchériba et Kona dans la région de la Boucle du Mouhoun. Il a pour objectif général d'améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des femmes et des jeunes du pays par la sécurisation de leur accès à la terre et par le renforcement des pratiques de gouvernance et de gestion foncière.

De manière spécifique, il s'agit de :

- ✓ ***OS1 (Composante 1)** : promouvoir un meilleur accès des femmes et des jeunes vulnérables aux terres (hydroagricoles et pastorales) dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins ;*
- ✓ ***OS2 (Composante 2)** : sécuriser les terres au profit des femmes et des jeunes vulnérables à l'insécurité alimentaire ;*
- ✓ ***OS3 (Composante 3)** : valoriser les terres sécurisées dans une perspective de renforcement de l'inclusion sociale des femmes et des jeunes vulnérables à l'insécurité alimentaire ;*
- ✓ ***OS4 (Composante 4)** : gérer et rendre opérationnel le dispositif de suivi-évaluation et capitaliser les acquis du projet.*

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, 68 % des femmes travaillent dans l'agriculture contre 59 % des hommes[1]. Elles constituent, avec les jeunes, l'essentiel de la main-d'œuvre familiale (55 % pour les femmes et 56 % pour les jeunes). Paradoxalement, ils sont les plus vulnérables en matière d'accès et de sécurisation des droits fonciers. Malgré l'adoption de cadres juridiques innovants et progressistes, les pratiques coutumières restent marquantes. Les obstacles institutionnels persistent. Respectivement, 46 % et 35 % des femmes et des jeunes accèdent à la terre par emprunt, contre 70 % des hommes de plus de 35 ans qui y accèdent par héritage. Cette marginalisation compromet leur capacité à investir et à produire durablement. Elle entrave également l'atteinte des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et d'égalité de genre.

Face à ces défis, la place des femmes et des jeunes dans les processus de plaidoyer pour un accès foncier sécurisé prend toute son importance. Il ne s'agit plus seulement pour eux d'être des bénéficiaires passifs des réformes. Ils doivent être des acteurs stratégiques qui initient, influencent et veillent à l'application effective des lois. Le présent thème de capitalisation, à la suite de la note de capitalisation de 2024[2], se propose d'analyser comment ces groupes, traditionnellement exclus des espaces de décision, parviennent à se mobiliser, à structurer leurs revendications et à utiliser les mécanismes de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) pour faire progresser leurs droits dans la commune de Satiri, dans le cadre du projet Land-At-Scale.

1. Contexte

La terre est une ressource, un enjeu de pouvoir dont l'accès et le contrôle sont fondamentaux pour la sécurisation des investissements. La population totale du Burkina est estimée en 2022 à 22 millions d'habitants, dont 11 millions de femmes et 10 millions d'hommes. En milieu rural elle est estimée à 15 millions d'habitants dont 8 millions de femmes et 7 millions d'hommes. Le nombre des jeunes de 15 à 34 ans dans le milieu rural est de 6 millions dont 3 de jeunes femmes et 3 million de jeunes hommes[3]. Cette frange de la population se consacre à la production agricole avec un besoin sans cesse croissant de terres.

Malgré la législation foncière et les initiatives de sécurisation, l'accès des femmes et des jeunes à la terre demeure problématique et sa sécurisation reste un défi majeur. Cette situation freine le développement de l'agriculture et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Le droit d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes procure une sécurité de production. Pourtant, l'idée de la femme propriétaire terrienne demeure inconcevable pour plusieurs

[1] Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso

[2] https://landportal.org/library/resources/acc%C3%A8s-s%C3%A9curis%C3%A9-des-femmes-et-des-jeunes-%C3%A0-la-terre-en-milieu-rural-au-burkina

[3] Tableau de bord démographique 2022

raisons. Il s'agit là d'un enjeu de pouvoir pour l'accès, la gestion et le contrôle de la ressource foncière.

Dès lors, faciliter l'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre nécessite de travailler avec toutes les composantes de la communauté afin de garantir l'application effective de la loi en leur faveur. Partant de ce constat, quel rôle doivent jouer les femmes et les jeunes dans le plaidoyer pour leur accès sécurisé à la terre ?

2. État des lieux des contraintes spécifiques qui pèsent sur l'accès à la terre des femmes et des jeunes

Contraintes socioculturelles structurantes

Selon les données de la monographie de 2022, la commune de Satiri comptait environ 48 111 habitants pour seize villages administratifs. Elle est fortement soumise au pluralisme juridique, où la coutume prévaut souvent sur la loi moderne, surtout en matière de droits des femmes. Elles sont majoritairement reléguées au statut de simples bénéficiaires. L'accès à la terre leur est accordé par leur mari ou la belle-famille. Elles n'ont pas de droit de pleine propriété, ce qui rend leur tenure fragile. Cette précarité est particulièrement critique en cas de divorce, de veuvage, ou de simple conflit familial. Les femmes se voient alors retirer leurs parcelles, menaçant ainsi la sécurité alimentaire des ménages qu'elles soutiennent. Il en est de même pour les jeunes qui restent sous la dépendance et foncière des aînés en matière d'accès et de contrôle de la terre. De plus, les femmes et les jeunes sont exclus des instances de décision, dominées par les hommes âgés. La faible représentativité des femmes et des jeunes entrave leur participation et la prise en compte de leurs besoins fonciers spécifiques.

Contraintes institutionnelles et économiques

Lorsque l'accès à la terre est possible pour les femmes et les jeunes, sa sécurisation formelle et sa mise en valeur restent problématiques. En effet, les femmes et les jeunes sont confrontés à la difficulté d'accès aux titres formels. L'obtention de documents formels de sécurisation foncière est coûteuse, longue et complexe. Ces barrières désavantagent fortement les femmes et les jeunes qui manquent de revenus. L'absence de documents de sécurisation foncière les empêche d'utiliser la terre comme garantie financière et limite leur accès aux intrants et aux équipements.

Contrainte sécuritaire et humanitaire

Le contexte d'insécurité a introduit une dimension critique à l'accès des femmes et des jeunes à la terre. L'impact des déplacements forcés de populations a créé de nouvelles dynamiques foncières complexes. Les incidents sécuritaires entraînent la privation de l'accès aux ressources naturelles et foncières. Les couches vulnérables sont particulièrement exposées au risque de privation ou de perte de leurs propres droits d'usage de leurs zones d'origine pendant leur

absence. Elles peuvent également être confrontées à un refus d'intégration dans leurs zones d'accueil. En outre, la réinstallation de certaines populations et la présence des personnes déplacées internes augmentent la pression sur les terres disponibles et les ressources. Cette pression rend l'obtention et la sécurisation des terres encore plus difficiles.

3. Stratégies de plaidoyer et initiatives pour l'accès des femmes et des jeunes à la terre

À Satiri, dans le cadre de la mise en œuvre du projet LAND-At-Scale, les femmes et les jeunes ont développé et mis en œuvre des stratégies de plaidoyer et des initiatives ciblées. Ces actions visent à transformer les mentalités, à influencer les institutions locales et à sécuriser concrètement les droits fonciers. Parmi les différentes initiatives des femmes et des jeunes, on peut citer :

La structuration et le renforcement de leurs organisations

L'efficacité du plaidoyer repose sur la capacité des groupes à s'organiser et à acquérir une légitimité. Ainsi, les femmes et les jeunes se sont structurés en organisations dans chacun des 16 villages de la commune. Ces structures sont essentielles pour la vie économique et sociale (entraide, microcrédit, activités génératrices de revenus). Certaines organisations formelles enregistrées au niveau de la mairie travaillent sur des thèmes précis comme la santé, l'éducation et l'accès à l'eau. Enfin, il y a aussi des comités de gestion comme les commissions foncières villageoises (CFV), les comités de gestion des points d'eau (CGPE) dans les villages et les cellules d'interpellation citoyenne.

La stratégie principale de création de groupements et de coopératives est la mutualisation des forces et des efforts. Cette structuration donne aux femmes et aux jeunes une personnalité morale reconnue, essentielle pour négocier avec la mairie, les chefs de terre et les partenaires techniques et financiers.

Les organisations de femmes et de jeunes bénéficient régulièrement d'un renforcement des capacités. Ces renforcements se font avec l'appui des organisations non gouvernementales et portent sur : i) la connaissance de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural ; ii) les procédures d'obtention de l'attestation de possession foncière rurale (APFR) ; iii) l'accès des femmes à la terre ; iv) la protection contre l'expropriation des terres ; v) les rôles des acteurs locaux, y compris l'identification des mécanismes de recours en cas de litige ou d'opposition ; et vi) le plaidoyer institutionnel ciblé.

Il convient également de mentionner l'interpellation du conseil municipal grâce à la mise en place des cellules d'interpellation citoyennes par le GRAF et son partenaire Oxfam dans le cadre du projet LAND-At-Scale. La CIC mène des plaidoyers pour la révision des coûts et des procédures administratives liés à l'obtention des documents de possession foncière. Par ailleurs, la sensibilisation des chefs coutumiers a été une stratégie cruciale reposant sur le dialogue avec les autorités traditionnelles. Les organisations de jeunes et de femmes travaillent

à convaincre les chefs de terre des avantages de la sécurisation foncière (stabilité, investissement, paix sociale). Elles montrent aussi la nécessité d'accorder aux femmes et aux jeunes des parcelles avec des droits plus durables, conformes à l'esprit de la loi.
Les organisations de femmes et de jeunes dans la commune de Satiri ont élaboré des initiatives pratiques pour obtenir et exploiter des terres de manière sécurisée. Il s'agit de la création de champs collectifs sécurisés. Pour cela, les femmes ciblent des terres collectives et en demandent l'attribution formelle au conseil municipal. L'obtention d'une APFR collective pour ces terres de production crée un précédent juridique et un modèle de sécurisation.
La sécurisation foncière est liée au développement économique. Les organisations utilisent l'APFR pour nouer des partenariats avec des institutions de financement, afin d'accéder au crédit et d'améliorer leurs techniques de production.
Ces stratégies, combinant pression institutionnelle, dialogue social et initiatives économiques concrètes, sont essentielles pour garantir aux femmes et aux jeunes de Satiri un accès sécurisé et durable à la terre.

Repositionnement des projets et ONG en alliés et en partenaires de renforcement des capacités

Les projets et ONG en matière de sécurisation foncière se repositionnent sur le plan national comme acteurs d'appui au processus de sécurisation. Il s'agit de passer de leur rôle initial de simples exécutants de l'aide à celui d'acteurs de soutien stratégique et de médiateurs actifs. Ce changement permet d'accroître la durabilité, l'appropriation locale et l'impact systémique de leurs actions dans un domaine souvent complexe et sensible. Le rôle principal n'est plus de se substituer aux acteurs locaux ou étatiques, mais de les rendre capables d'assurer eux-mêmes la gouvernance et la sécurisation foncière. C'est le cas de l'intervention du projet LAND-At-Scale qui a renforcé le savoir-faire des organisations locales dans les domaines du foncier rural et du plaidoyer. Le projet a mis un accent particulier sur la prise en compte des préoccupations des femmes et des jeunes par le renforcement de leurs capacités.
De plus, dans le cadre de LAND-At-Scale, les élus et les autorités coutumières ont été sensibilisés par le GRAF et son partenaire aux dispositions légales qui favorisent l'accès des femmes et des jeunes aux documents de sécurisation foncière.

Veille et interpellation citoyenne

Dans le cadre de LAND-At-Scale, Oxfam et son partenaire, le GRAF, ont développé un instrument qui est au cœur de la stratégie d'action sur le foncier : la cellule d'interpellation citoyenne (CIC). Ce dispositif a été créé et mis en place le 10 juillet 2024 avec les représentants des organisations de la société civile (OSC), des associations et/ou organisations de jeunes et de femmes, des leaders d'opinion, et des autorités coutumières et religieuses. Il a pour objectifs de faire le suivi de la gouvernance foncière dans la commune, d'identifier les difficultés qui entravent la bonne gouvernance foncière, d'interpeller les autorités communales sur ces difficultés rencontrées et de formuler des solutions possibles.

Dans cette optique, les membres de la CIC de la commune ont été formés sur le rôle de la cellule, le droit d'interpellation citoyenne, et les mécanismes de bonne gouvernance. En plus des formations, ils ont participé à des voyages d'études auprès de la CIC d'autres localités pour consolider leurs actions. Leur rôle est de renforcer la bonne gouvernance locale et la démocratie participative au niveau des collectivités territoriales. Le suivi de la gouvernance foncière et l'identification des difficultés se font par des sorties de terrain dans les villages, des échanges avec les membres des CFV, des commissions de conciliations foncières villageoises (CCFV) et du service foncier rural (SFR).

4. Impact de l'engagement des femmes et des jeunes dans le processus de plaidoyer et de négociation pour leur accès à la terre



Photo2 : Plaidoyer auprès des propriétaires terriens pour l'octroi des terres aux femmes et aux jeunes

Crédit photos : Chargé de communication au GRAF

Légitimation sociale du rôle des organisations de femmes et de jeunes comme acteurs et non plus comme bénéficiaires

À travers leurs différentes organisations, les femmes et les jeunes se sont imposés par leur leadership. Leur implication dans des organisations d'envergure communale les a rendus incontournables pour les décisions importantes. Leur rôle d'acteurs devient de plus en plus légitime. Les femmes et les jeunes s'imposent désormais dans les instances communales pour faire entendre leur voix. La légitimation sociale du rôle des femmes et des jeunes change la donne. Elle met en lumière et renforce leur capacité à être des agents du changement. Les jeunes et les femmes identifient et analysent leurs propres besoins et les défis auxquels est confrontée leur communauté. De plus, ils conçoivent et mettent en œuvre des solutions durables. Ils sont ainsi acceptés par les décideurs communaux qui les consultent sur les questions les concernant.
La légitimation sociale de ce rôle d'acteur des organisations de femmes et de jeunes, repose sur l'autonomisation, le renforcement de leurs capacités en leadership, en gestion de projet, en négociation et en plaidoyer. L'autonomie financière a conféré aux femmes et aux jeunes une plus grande crédibilité et une voix plus forte dans les processus de décision.

Sécurisation croissante des droits fonciers des femmes et des jeunes

La sécurisation croissante des droits fonciers des femmes à Satiri est un exemple palpable de réussite de l'approche participative menée par les acteurs du projet LAND-At-Scale et d'autres projets. Le cas le plus documenté concerne l'expérience menée dans le village de Tiarako, qui a servi de modèle pour un processus innovant de sécurisation foncière des femmes.
Au cours du mois d'octobre 2025, les sorties de la cellule d'interpellation citoyenne ont permis de collecter des informations. Ainsi, le nombre de demandes d'APFR des femmes est de 106,

et de 56 pour les jeunes. En plus de ces demandes en attente d'aboutissement, la commune de Satiri compte à ce jour plus de 600 femmes bénéficiaires d'un accès sécurisé à la terre à travers des ententes foncières. Ces accords fonciers sont obtenus par des arrangements intrafamiliaux par lesquels des hommes, propriétaires terriens, cèdent des terres à des femmes, individuellement ou collectivement, avec limitation ou non de la durée. Ces ententes foncières sont consignées dans un document collectif appelé procès-verbal (PV) d'entente foncière. Dans ce PV signé en assemblée générale villageoise en présence des autorités communales, les cédants et les femmes bénéficiaires ont apposé leur signature ou leur empreinte digitale, ainsi que le président du CVD et le représentant de l'autorité coutumière. Il s'agit donc d'un document local et collectif de sécurisation des droits fonciers des femmes.

À l'issue des négociations foncières et des plaidoyers auprès des personnes-ressources conduits par le GRAF dans le cadre de la mise en œuvre de Land-At-Scale, le nombre de femmes ayant obtenu des terres a augmenté. Toutefois, on déplore l'absence de documents de sécurisation.

Témoignage du chef de terre de Satiri : « *On a compris maintenant qu'on ne peut pas laisser les femmes de côté. J'ai dit aux autres de donner la terre à leurs femmes ; au moins un demi-hectare par femme. Moi-même, j'ai donné la terre à mes trois femmes et à mes quatre belles-filles.*

Initiatives d'autonomisation

Les femmes et les jeunes ont mené des plaidoyers portant sur l'accès aux financements et au marché institutionnel local. L'accès sécurisé à la terre n'est pas une fin en soi, mais un levier d'investissement dans la gestion durable de ces terres et dans la production. Dans un contexte où l'accès au financement pour soutenir la production et les débouchés n'existent pas toujours, les femmes et les jeunes bénéficiaires d'un accès sécurisé ont plaidé pour accéder aux intrants et aux équipements agricoles, aux microfinancements et aux subventions existantes. Ces démarches ont permis d'obtenir des appuis en petits équipements et en intrants de la part de projets, tels que le projet ProSol. Les femmes et les jeunes bénéficient aussi d'un accès privilégié aux équipements agricoles de la commune (motoculteurs, tracteurs, etc., acquis dans le cadre des initiatives présidentielles).

Organisées dans les filières de production comme le niébé, les femmes bénéficiaires de sécurisation foncière ont aussi obtenu de l'autorité communale de Satiri que les opérateurs adjudicataires des marchés d'approvisionnement des cantines scolaires achètent en priorité leurs produits. Elles disposent ainsi de débouchés pour leur production, ce qui leur garantit un revenu dont une partie est réinvestie dans la valorisation de leurs terres sécurisées.

5. Défis

Le repositionnement des femmes et des jeunes comme acteurs porteurs du plaidoyer pour leur accès sécurisé à la terre révèle de nombreux défis. Ceux-ci sont particulièrement liés à la nature même du sujet de plaidoyer : la reconnaissance de droits fonciers (d'usage et/ou de contrôle) aux femmes et aux jeunes et la sécurisation de ces droits.

Dans le contexte local de la commune de Satiri où les régimes fonciers coutumiers restent prédominants, l'aboutissement de tels plaidoyers implique un changement de mentalité et, au fond, un changement de normes sociales et de valeurs.

Un autre défi majeur reste la disponibilité des ressources financières.

Le défi de l'autonomisation des femmes et des jeunes nécessite la construction de stratégies assorties de plans d'action dynamiques répondant aux besoins des bénéficiaires avec le concours de tous les acteurs.

6. Recommandations

Les projets et les ONG doivent changer d'approche en matière de plaidoyer pour une meilleure mise en œuvre de la localisation, aujourd'hui promue comme approche majeure dans le développement et l'humanitaire.

Les femmes, les jeunes et leurs organisations doivent construire des plans d'action et des stratégies de plaidoyer pluriannuels et autonomes auxquels pourront contribuer les projets et les ONG intervenant dans la commune

7. Conclusion

La place des femmes et des jeunes dans le plaidoyer foncier met en lumière des enjeux cruciaux pour une gouvernance foncière plus équitable, inclusive et durable. L'analyse des expériences et des pratiques révèle un potentiel souvent sous-exploité, la nécessité de renforcer l'autonomisation, ainsi que des avancées législatives et pratiques cruciales.

La pleine participation des femmes et des jeunes au plaidoyer foncier n'est pas seulement un impératif de justice sociale, c'est aussi une condition incontournable pour une gestion foncière plus efficace et plus équilibrée, essentielle à la paix sociale et au développement durable. La capitalisation des expériences réussies doit désormais servir de tremplin pour une action collective et transformatrice à plus grande échelle.